



## PARTICULIERS

# PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **01/01/2026**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),  
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE  
**VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

| LISTE DE SERVICES  | PRIX EN €  |
|--|--|
| • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) <sup>(1)</sup><br><b>Cyberplus</b>  | <b>Gratuit</b><br>(hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alerte par SMS)                |
| • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte via <b>Cyberplus</b> :<br>› par notification hors application mobile<br><br>› par e-mail  | <b>Gratuit</b><br>(hors coût fournisseur d'accès Internet)<br><b>Gratuit</b><br>(hors coût fournisseur d'accès Internet) |
| • Tenu de compte   | 6,00 € / trimestre<br>Soit pour information 24,00 € / an   |
| • Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale<br>› à débit immédiat : <b>Carte CB-Visa Classic</b><br>› à débit différé : <b>Carte CB-Visa Classic</b><br>› à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) :<br><b>Carte CB-Visa Classic</b><br>› à autorisation systématique (débit immédiat) :<br><b>Carte CB-Visa Classic</b> | 46,40 € / an<br>46,40 € / an<br>46,40 € / an<br>40,00 € / an   |
| • Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)  | 1,20 € par retrait<br>(à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois)  |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus<sup>(2)</sup></b>  | 29,95 € / an   |
| • Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) :<br>› en agence<br>› par Internet   | 5,00 € / virement<br><b>Gratuit</b>  |
| • Prélèvement :<br>› frais par paiement d'un prélèvement SEPA<br>› frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA  | <b>Gratuit</b><br><b>Gratuit</b>   |
| • Commission d'intervention  | 8,00 € / opération<br>avec un plafond de 80,00 € / mois  |

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier, l'offre groupée de service la plus commercialisée ainsi que toutes les autres les offres groupées de services.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

# SOMMAIRE

|  |           |  |           |
|--|-----------|--|-----------|
| <b>EXTRAIT STANDARD<br/>DES TARIFS</b>   | <b>2</b>  | <b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS<br/>FINANCIERS</b>  | <b>25</b> |
| <b>OUVERTURE,<br/>FONCTIONNEMENT<br/>ET SUIVI DE VOTRE<br/>COMpte</b>  | <b>4</b>  | 25 Épargne bancaire<br>25 Placements financiers<br>25 Frais ponctuels<br>27 Frais récurrents<br>29 Opérations diverses<br>29 Autres services   |           |
| 4 Ouverture, transformation,<br>clôture<br>4 Relevés de compte<br>4 Tenue de compte<br>5 Services en agence<br>5 Services Bancaires de Base<br>6 Prestations de Base |           |  |           |
| <b>BANQUE À DISTANCE</b>   | <b>7</b>  | <b>ASSURANCES<br/>ET PRÉVOYANCE</b>  | <b>30</b> |
| 7 Par Internet<br>7 Par téléphone  |           | 30 Vous assurer ainsi que<br>vos proches<br>30 Assurer vos biens<br>30 Vous protéger au quotidien<br>30 Assurer vos moyens<br>de paiement<br>30 Offres retirées de la<br>commercialisation |           |
| <b>VOS MOYENS ET<br/>OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>  | <b>8</b>  | <b>AUTRES PRESTATIONS ET<br/>SERVICES</b>  | <b>32</b> |
| 8 Cartes<br>10 Virements<br>11 Prélèvements SEPA/TIPSEPA<br>12 Chèques<br>12 Offres retirées de la<br>commercialisation  |           | 32 Frais de succession<br>32 Autres services   |           |
| <b>OFFRES GROUPÉES<br/>DE SERVICES</b>   | <b>13</b> | <b>OPÉRATIONS BANCAIRES<br/>À L'INTERNATIONAL</b>  | <b>33</b> |
| 13 Offre d'accompagnement<br>de la Clientèle en situation<br>de Fragilité financière (OCF)   |           | 33 Change manuel<br>33 Opérations par carte bancaire<br>33 Virement non SEPA<br>34 Autres services   |           |
| 14 Pack Famille<br>15 Forfait Cristal<br>16 Forfait Cristal Duo<br>17 Offres retirées de la<br>commercialisation   |           |  |           |
| <b>IRRÉGULARITÉS<br/>ET INCIDENTS</b>  | <b>20</b> | <b>INFORMATIONS<br/>COMPLÉMENTAIRES</b>  | <b>35</b> |
| 20 Commission d'intervention<br>20 Opérations particulières<br>20 Incidents de paiement<br>21 Plafonnements spécifiques  |           | 36 Pour rester en contact avec<br>votre banque à tout moment<br>36 Nos partenaires /<br>Mentions légales<br>36 Références européennes  |           |
| <b>DÉCOUVERTS<br/>ET CRÉDITS</b>   | <b>22</b> | <b>RÉSOUDRE UN LITIGE</b>  | <b>36</b> |
| 22 Découverts et autorisations<br>de découvert<br>22 Crédits à la consommation<br>23 Crédits immobiliers<br>23 Assurance<br>24 Garanties et Prestations<br>diverses  |           | 38 Votre Banque Populaire :<br>votre interlocuteur privilégié<br>38 Votre recours en médiation   |           |

Accéder facilement  
à la brochure tarifaire de votre  
Banque Populaire en téléchargeant  
la version à jour en ligne



Tarif réglementé,  
conformément à la loi.



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

|  |                |
|--|----------------|
| • Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt           | <b>Gratuit</b> |
| • Ouverture d'un compte séquestre                    | 108,20 €       |
| • Désolidarisation de compte joint                   | 45,00 €        |
| • Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) | <b>Gratuit</b> |
| • Virement de clôture de compte                      | <b>Gratuit</b> |

## RELEVÉS DE COMPTE

| PÉRIODICITÉ  | PAPIER           | ÉLECTRONIQUE     | RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (PLUS COMMERCIALISÉ) |
|--------------|------------------|------------------|--|
| Mensuelle    | ⌚ <b>Gratuit</b> | ⌚ <b>Gratuit</b> | 4,90 €   |
| Journalière  | 87,90 €          | <b>Gratuit</b>   | 43,90 €  |
| Hebdomadaire | 20,80 €          | <b>Gratuit</b>   | 10,40 €  |
| Décadaire    | 14,30 €          | <b>Gratuit</b>   | 7,15 €   |

|  |                     |
|--|---------------------|
| • Relevé en braille  | <b>Gratuit</b>      |
| • Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours | <b>Gratuit</b>      |
| • Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours          | 9,10 € / mois édité |
| • Relevé annuel de frais                                     | ⌚ <b>Gratuit</b>    |

## TENUE DE COMPTE

|   |   |
|---|---|
| • <b>Tenue de compte de dépôt actif</b>   |   |
| › standard  | 6,00 € / trimestre  |
| › pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 18)  | 3,60 € / trimestre  |
| › pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 18) et ayant opté uniquement <sup>(1)</sup> pour le service « e-Documents » <sup>(2)</sup> | <b>Gratuit</b>  |
| › pour les clients titulaires d'une offre groupée de services <b>Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille, OCF et Majeurs Protégés.</b>                     | <b>Gratuit</b>  |
| • <b>Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif</b>  | ⌚ 30,00 € / an dans la limite du solde créditeur du compte <sup>(3)</sup> |

DÉFINITION - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier  
Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

|   |                     |
|---|---------------------|
| • <b>Commission de suivi global</b>   |                     |
| › compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre décalé <sup>(4)</sup> ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé | 41,40 € / trimestre |

(1) Sans envoi complémentaire sur support papier.

(2) Voir e-Documents page 7.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(4) Le trimestre décalé s'entend comme étant les périodes suivantes : du 01/03 au 31/05, du 01/06 au 31/08, du 01/09 au 30/11 et du 01/12 au 28/02.

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

- |  |  |
|--|--|
| • Versement d'espèces au guichet de votre agence                       |  <b>Gratuit</b> |
| • Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque                  |  <b>Gratuit</b> |
| • Mise à disposition de fonds<br>(auprès d'une autre Banque Populaire) | 23,20 €  |

### AUTRES SERVICES

- |  |  |
|--|--|
| • <input type="checkbox"/> Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) |  <b>Gratuit</b> |
| • Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)                            |  |
| › frais de location de coffre-fort   | À partir de 79,00 € / an   |
| › frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)                        | 293,70 €   |

## SERVICES BANCAIRES DE BASE<sup>(1)</sup>

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, fournis dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

 **Gratuit**

- › L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- › Un changement d'adresse par an,
- › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- › La domiciliation de virements bancaires,
- › La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique<sup>(2)</sup>) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- › Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- › La réalisation des opérations de caisse.



### DÉFINITION : Droit au compte.

- |  |  |
|--|--|
| • Commission d'intervention <sup>(3)</sup> pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base) | 4,00 € par opération<br>(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €) |
|--|--|

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(3) Définition page 20 « Irrégularités et Incidents » / « Commission d'intervention ».

## LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>

(au sens du II de l'article L 312-1 et du D 312-5 du code monétaire et financier)

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| › L'ouverture et la clôture du compte,   | <b>Gratuit</b>                  |
| › Un changement d'adresse par an,  | <b>Gratuit</b>                  |
| › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,   | <b>Gratuit</b>                  |
| › La domiciliation de virements bancaires,   | <b>Gratuit</b>                  |
| › La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,   | <b>Gratuit</b>                  |
| › La tenue du compte,  | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |
| › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,   | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |
| › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,                            | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |
| › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),   | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |
| › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,  | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |
| › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique <sup>(3)</sup> ) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. | Tarifs standards <sup>(2)</sup> |

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(3) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

# BANQUE À DISTANCE

## PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS etc.)<sup>(1)</sup>

**Cyberplus** permet de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants :

- > - consultation de comptes et portefeuilles boursiers
- > - consultation et gestion de comptes et portefeuilles boursiers

**Gratuit<sup>(2)</sup>**  
**Gratuit<sup>(2)</sup>**

- Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)

**Gratuit**

- Mise à disposition d'une **carte PassCyberplus**

> Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 10)

**Gratuit**

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus)

> par notification hors application mobile  
> par email

**Gratuit<sup>(2)</sup>**  
**Gratuit<sup>(2)</sup>**

- **Agrégation de comptes**

(service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

**Gratuit**

- **Secur'Pass**

(dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

**Gratuit**

- **e-Documents**

(service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

**Gratuit**

- **Coffre-fort numérique (5 Go)**

(espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

**1,26 € / mois**

## PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (hors abonnement cyberplus)

**3,30 € / mois**

**Moviplus** permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)<sup>(1)</sup>

Prix d'un appel local  
Composez le  
**09 84 98 98 98**

> appel à votre agence<sup>(3)</sup>

> accès au Centre de Relations Clients AGENCE MULTIMEDIA<sup>(3)</sup>

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alerte par SMS.

(3) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, depuis la France ou l'étranger. Pour les appels depuis l'étranger, composer le numéro +33 9 84 98 98 98.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

### DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

### COTISATIONS CARTE

#### Cartes de paiement

| CARTES (TARIF ANNUEL)  | VISA<br>INFINITE        | VISA<br>PLATINUM        | VISA<br>PREMIER | CB-VISA<br>CLASSIC | EUROCARD<br>MASTERCARD |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|------------------------|
| <b>Fourniture d'une carte de débit</b><br>Carte de paiement internationale à débit immédiat  | 350,00 € <sup>(1)</sup> | 210,00 € <sup>(1)</sup> | 138,90 €        | 46,40 €            | 46,40 €                |
| <b>Fourniture d'une carte de débit</b><br>Carte de paiement internationale à débit différé   | 350,00 €                | 210,00 €                | 138,90 €        | 46,40 €            | 46,40 €                |
| <b>Fourniture d'une carte de débit</b><br>Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat          |                         |                         |                 | 46,40 €            |                        |
| <b>Fourniture d'une carte de débit</b><br>Carte de paiement internationale à autorisation systématique <sup>(2)</sup> à débit immédiat |                         |                         |                 | 40,00 €            |                        |

#### Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(3)</sup>

| CARTES (TARIF ANNUEL)   | VISA<br>PLATINUM<br>FACÉLIA | VISA<br>PREMIER<br>FACÉLIA | CB-VISA<br>CLASSIC<br>FACÉLIA |
|---|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat</b> | 210,00 €                    | 138,90 €                   | 46,40 €                       |
| <b>Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé</b>  | 210,00 €                    | 138,90 €                   | 46,40 €                       |

(1) Plus commercialisée.

(2) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de fonctionnement des cartes - contrat porteur carte Particuliers.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

## PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(1)</sup>

**Gratuit**

## PAIEMENT SUR INTERNET

Click to Pay

Ajout de votre carte dans une solution de paiement mobile<sup>(2)</sup>

**Gratuit**

## PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

**Money Walkie<sup>(3)</sup>**

Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accombez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire.

Prix public (hors promotion) au 14/11/2025.

29,90 €

Banque Populaire Val de France vous permet de bénéficier du tarif préférentiel :

› si vous êtes client

24,90 €

› si vous êtes client sociétaire

21,00 €

## RETRAITS D'ESPÈCES

### Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire ( avec carte bancaire ou service SM@RT'retrait<sup>(4)</sup>)

 **Gratuit**

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euros à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
  - Carte CB-Visa Classic, CB-Visa Classic Facelia, CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique et MasterCard internationale
  - Carte Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite

1,20 € à partir  
du 4<sup>ème</sup> retrait  
dans le mois  
**Gratuit**

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE<sup>(5)</sup>

|   | EN AGENCE                  | VIA INTERNET                                     | VIA APPLICATION MOBILE             |
|---|----------------------------|--|------------------------------------|
| <b>Consultation du code confidentiel de la carte</b>  | <b>Non disponible</b>      | <b>Non disponible</b>                            | <b>Gratuit</b>                     |
| <b>Rédition / Réactivation du code confidentiel de la carte</b><br>› en mode normal<br>› en mode urgent   | 9,35 €<br>16,00 €          | <b>Non disponible</b>                            | <b>Non disponible</b>              |
| <b>Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement)</b><br>› plafond sur 1 mois<br>› plafond sur 2 mois<br>› plafond sur 3 mois | 6,30 €<br>7,30 €<br>8,30 € | <b>Gratuit</b><br>limité à 3 / an <sup>(1)</sup> | <b>Gratuits</b><br>limité à 3 / an |
|   | EN AGENCE                  | VIA INTERNET                                     | VIA APPLICATION MOBILE             |
| <b>Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)</b>  | 37,20 €                    | <b>Non disponible</b>                            | <b>Non disponible</b>              |

(1) Voir détail de la zone EEE page 36.

(2) Les solutions de paiement mobile proposées par Banque Populaire pour régler un achat sur internet si le commerçant l'autorise sont Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay. Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc. Google Pay est une marque déposée par Google Inc. Samsung Pay est une marque déposée par Samsung Electronics.

(3) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Electronique au sens de l'article L525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sisé 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafif.fr).

(4) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

|  |         |
|--|---------|
| • Commande de la carte en urgence (nouveau contrat)  | 27,50 € |
| • Refabrication de la carte avant échéance   |         |
| > en mode normal   | 17,90 € |
| > en mode urgent   | 28,80 € |
| • Recherche de facturette  | 18,35 € |
| • Verrouillage temporaire de la carte <sup>(1)</sup>   | Gratuit |
| • Activation/ Désactivation des paiements à distance <sup>(1)</sup>  | Gratuit |
| • Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger <sup>(1)</sup>                                   | Gratuit |
| • Service E-Carte (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) <sup>(2)</sup> | 14,50 € |

### VIREMENTS<sup>(3)</sup>

|  |         |
|--|---------|
| • Réception d'un virement SEPA <sup>(4)</sup> occasionnel ou permanent | Gratuit |
|--|---------|

### ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement<sup>(5)</sup> vers un compte Banque Populaire Val de France

| AU GUICHET DE L'AGENCE<br>(OU PAR TÉLÉPHONE) | VIA L'ESPACE<br>CLIENT (INTERNET OU<br>APPLICATION MOBILE) |
|--|--|
|--|--|

#### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

|                                    |        |         |
|------------------------------------|--------|---------|
| Frais par virement SEPA classique  | 5,00 € | Gratuit |
| Frais par virement SEPA instantané | 5,00 € | Gratuit |

#### Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

|   |         |         |
|---|---------|---------|
| Frais de mise en place<br>d'un virement permanent | Gratuit | Gratuit |
| Frais par virement permanent                      | Gratuit | Gratuit |

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire

- Frais par virement<sup>(5)</sup> vers un autre établissement bancaire

| AU GUICHET DE L'AGENCE<br>(OU PAR TÉLÉPHONE) | VIA L'ESPACE<br>CLIENT (INTERNET OU<br>APPLICATION MOBILE) |
|--|--|
|--|--|

#### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

|                                    |        |         |
|------------------------------------|--------|---------|
| Frais par virement SEPA classique  | 5,00 € | Gratuit |
| Frais par virement SEPA instantané | 5,00 € | Gratuit |

#### Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

|   |         |         |
|---|---------|---------|
| Frais de mise en place<br>d'un virement permanent | Gratuit | Gratuit |
| Frais par virement permanent                      | 1,55 €  | Gratuit |

- Virement de trésorerie urgent

11,50 €  
/ virement

(1) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de Banque à Distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales » (voir détail zone EEE page 36).

(4) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p.36).

(5) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p. 36).

## AUTRES OPÉRATIONS

|   |                   |
|---|-------------------|
| • Service Wero  | <b>Gratuit</b>    |
| Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero |                   |
| • Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)  | <b>Gratuit</b>    |
| • Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall)   | 9,40 € / virement |
| • Demande de retour à l'émetteur d'un virement reçu à tort  | 5,00 €            |
| • Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)   | <b>Gratuit</b>    |
| • Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA classique émis (par courriel)  | 0,25 € / envoi    |
| • Demande de confirmation de la réception d'un virement par la banque du bénéficiaire   | 9,40 € / demande  |
| • Demande de renseignements auprès de la banque bénéficiaire  | 19,00 €           |

## PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA<sup>(1)</sup>

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA            | <b>Gratuit</b>                    |
| > créancier organisme public et assimilé                            | <b>Gratuit</b>                    |
| > autre   | <b>Gratuit</b>                    |
| • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA          | <b>Gratuit</b>                    |
| • Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement          | <b>Gratuit</b>                    |
| • Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou de TIPSEPA | <sup>€<br/>T</sup> <b>Gratuit</b> |
| • Émission d'un prélèvement SEPA                                    | Nous consulter                    |

| EN AGENCE                         | SUR INTERNET                      |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <sup>€<br/>T</sup> <b>Gratuit</b> | <sup>€<br/>T</sup> <b>Gratuit</b> |
| <b>Gratuit</b>                    | Indisponible                      |

### Retrait de consentement au prélèvement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)

<sup>€  
T</sup> **Gratuit** <sup>€  
T</sup> **Gratuit**

Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)<sup>(2)</sup>

**Gratuit**

Indisponible

### Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

### Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour

(1) Prélèvements SEPA en euros dans l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p.36).

(2) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

## CHÈQUES

|   |                |
|---|----------------|
| • Délivrance d'un chéquier à l'agence   | <b>Gratuit</b> |
| • Remise de chèque(s) libellé(s) en euros<br>date de valeur = J+1 ouvré <sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation)             | <b>Gratuit</b> |
| • Paiement d'un chèque remis à l'encaissement sur une banque de la zone SEPA <sup>(2)</sup>                                       | <b>Gratuit</b> |
| • Renouvellement automatique de chéquier  | <b>Gratuit</b> |
| • Frais d'envoi de chéquier à domicile<br>> envoi par lettre recommandée simple   | 7,60 €         |
| > envoi par courrier simple (souche en haut / souche à gauche)  | 1,89 €         |
| • Frais d'émission d'un chèque de banque en agence  | 13,94 €        |
| • Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence | 6,00 €         |
| • Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple  | 1,89 €         |
| • Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)  | 3,20 € / image |

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

|   |         |
|---|---------|
| • Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque                     | 15,50 € |
| • Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier                 | 31,00 € |
| • Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur, par série de chèque | 31,00 € |

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| • Carte Crédit <sup>(3)</sup> | 17,00 €/an |
|-------------------------------|------------|

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Dans le cas d'un chèque remis à l'encaissement sur une banque de la zone SEPA.

(3) Produit de BPCE Financement.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

€ 1 € / mois soit 12,00 € / an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique<sup>(1)</sup>,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(2)</sup> 16,50 € / mois
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier 4,00 € / par opération
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
  - › si montant de l'opération inférieur à 20 €, montant de l'opération, plafonné à 6,00 €
  - › si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €. 6,00 € / rejet<sup>(3)</sup>

(1) Autorisation systématique: Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(2) Ces frais sont constitués des commissions d'intervention, des frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, du forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, des frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, des frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, des frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, des frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE  
POUR UNE COTISATION UNIQUE

| SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL<br>DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI   | ESSENTIEL                | CONFORT                  | PREMIUM   |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------|
| La tenue de(s) compte(s)   | •                        | •                        | •         |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire   | •                        | •                        | •         |
| Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)   | •                        | •                        | •         |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque                 | •                        | •                        | •         |
| Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>   | •                        | •                        | •         |
| Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>  | •                        | •                        | •         |
| Un conseiller dédié en agence  | •                        | •                        | •         |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte | 3                        | illimités                | illimités |
| Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>  |                          | •                        | •         |
| Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>   | •                        | •                        | •         |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>  |                          | •                        |           |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000 € <sup>(1)</sup>   |                          |                          | •         |
| L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>  | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | •         |

+

POUR LES PARENTS, minimum 2 comptes, maximum 3 comptes<sup>(6)</sup>  
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

|  |  |         |         |         |
|--|--|---------|---------|---------|
| 1 carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup> | 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max. | 12,90 € | 15,80 € |         |
|  | 2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.   | 12,90 € | 15,80 € |         |
|  | 2 CB-Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.<br><i>Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019</i>  |         | 24,30 € | 29,60 € |
|  |  | 7,00 €  |         |         |
|  | 2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.  |         |         | 38,00 € |
|  | 2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.  |         |         | 52,95 € |

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune  
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

|   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
| 1 carte GRATUITE par compte et par titulaire <sup>(3)</sup> | CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou CB-Visa Classic                 | • | • |   |
|   | CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou CB-Visa Classic ou Visa Premier |   |   | • |

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(8)</sup>

|   |                   |
|---|-------------------|
| Pour les clients Fonction Publique  | 10 % de réduction |
| Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(9)</sup> | 50 % de réduction |

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE.

(6) Voir modalités en agence.

(7) Obligatoire pour les mineurs.

(8) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans.

(9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

# FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL  
CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

| SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL<br>DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI   | ESSENTIEL                | CONFORT                  | Premium   |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------|
| La tenue de(s) compte(s)   | •                        | •                        | •         |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire   | •                        | •                        | •         |
| Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)   | •                        | •                        | •         |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque                 | •                        | •                        | •         |
| Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>   | •                        | •                        | •         |
| Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>  | •                        | •                        | •         |
| Un conseiller dédié en agence  | •                        | •                        | •         |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte | 3                        | illimités                | illimités |
| Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>  |                          | •                        | •         |
| Une autorisation de découvert <sup>(1)(3)</sup>  | •                        | •                        | •         |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>  |                          | •                        |           |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000 € <sup>(1)</sup>   |                          |                          | •         |
| L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>  | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | •         |

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)<sup>(1)</sup>

|                        |  | ESSENTIEL | CONFORT | Premium |
|------------------------|--|-----------|---------|---------|
| 1 carte <sup>(1)</sup> | CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) | 6,90 €    | 10,50 € |         |
|                        | CB-Visa Classic  | 6,90 €    | 10,50 € |         |
|                        | Visa Premier   |           | 15,80 € | 21,10 € |
|                        | Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019             | 7,00 €    |         |         |
|                        | Visa Platinum  |           |         | 27,45 € |
|                        | Visa Infinite  |           |         | 38,00 € |

+

POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)<sup>(1)</sup>

|   | ESSENTIEL             | CONFORT                                 | Premium                              |
|---|-----------------------|---|--------------------------------------|
| CB-Visa Classic à autorisation systématique (à débit immédiat) <sup>(2)</sup> | 11-17 ans :<br>1,00 € | 11-17 ans :<br>5,25 € <sup>(2)(3)</sup> |                                      |
| CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)          | 12-24 ans :<br>1,00 € | 25-28 ans :<br>3,00 €                   | 12-28 ans :<br>5,25 € <sup>(3)</sup> |
| CB-Visa Classic (à débit immédiat)  | 18-24 ans : 1,00 €    | 25-28 ans : 3,00 €                      | 18-28 ans : 5,25 € <sup>(3)</sup>    |
| Visa Premier  |                       |   | 18-28 ans : 7,90 € <sup>(3)</sup>    |
| Visa Platinum   |                       |   | 18-28 ans : 13,73 € <sup>(3)</sup>   |
| Visa Infinite   |                       |   | 18-28 ans : 19,00 € <sup>(3)</sup>   |

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(6)</sup>

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Pour les clients Fonction Publique   | 10 % de réduction <sup>(3)</sup> |
| Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise <sup>(7)</sup> | 50 % de réduction <sup>(3)</sup> |

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| De 18 à 25 ans     | 2,00 € <sup>(8)</sup> |
| De 26 à 28 ans     | 4,00 € <sup>(8)</sup> |
| À 29 ans           | 7,90 € <sup>(8)</sup> |
| À partir de 30 ans | 15,80 €               |

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(2) Réservee aux clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

(3) Réduction sur le tarif appliquée aux clients de plus de 28 ans pour la souscription forfait Cristal.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

(8) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus), à défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre.

## FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT  
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

| COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE<br>SÉLECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI   | ESSENTIEL                | CONFORT                  | PREMIUM   |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------|
| La tenue de compte   | •                        | •                        | •         |
| Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire   | •                        | •                        | •         |
| Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)   | •                        | •                        | •         |
| L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque                 | •                        | •                        | •         |
| Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>   | •                        | •                        | •         |
| Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>  | •                        | •                        | •         |
| Un conseiller dédié en agence  | •                        | •                        | •         |
| Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte | 3                        | illimités                | illimités |
| Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>  |                          | •                        | •         |
| Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>   | •                        | •                        | •         |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>   |                          | •                        |           |
| L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ <sup>(1)</sup>  |                          |                          | •         |
| L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro <sup>(4)</sup>  | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | 18-28 ans <sup>(5)</sup> | •         |

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

|   |  |        |         |         |
|---|--|--------|---------|---------|
| 1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup> | CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) | 8,90 € | 13,70 € |         |
|   | CB-Visa Classic  | 8,90 € | 13,70 € |         |
|   | Visa Premier   |        | 20,00 € | 26,40 € |
|   | Visa Platinum  |        |         | 34,50 € |
|   | Visa Infinite  |        |         | 47,65 € |

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES<sup>(6)</sup>

|   |                   |
|---|-------------------|
| Pour les sociétaires Fonction Publique  | 10 % de réduction |
| Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(7)</sup> | 50 % de réduction |

Cristal Confort avec carte visa Premier selon la tranche d'âge du client.

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

## OFFRE GROUPÉE DE SERVICES A DESTINATION DE LA CLIENTÈLE PROTÉGÉE<sup>(1)</sup>

| CONTENU DE VOTRE OFFRE   | Carte CB-Visa<br>Classic <sup>(2)</sup> | Carte Visa<br>Premier <sup>(2)</sup> |
|--|---|--------------------------------------|
| Compte de dépôt  | Inclus                                  | Inclus                               |
| Tenue de compte  | Gratuit                                 | Gratuit                              |
| Abonnement à des services de banque à distance (internet et mobile) : Cyberplus consultation | Inclus                                  | Inclus                               |
| Sécuriplus   | Inclus                                  | Inclus                               |
| Virements par internet   | Illimités                               | Illimités                            |
| Chèque de banque   | 3 / an                                  | 3 / an                               |
| Refabrication de carte   | 2 / an                                  | 2 / an                               |
| Rédition du code confidentiel CB   | 3 / an                                  | 3 / an                               |
| Cotisation mensuelle   | 4,90 €                                  | 11,90 €                              |

## AUTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

### CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE

|   |         |
|---|---------|
| Compte de dépôt   | Inclus  |
| Tenue du compte   | Gratuit |
| Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic                   | Inclus  |
| Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus | Inclus  |
| e-Documents   | Inclus  |
| Cotisation mensuelle  | 3,69 €  |

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

### CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ÉQUIPAGE FACILITÉS

|  |         |
|--|---------|
| Tenue de compte                                  | Gratuit |
| Découvert modulable                              | Inclus  |
| Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes) | Inclus  |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur      | Inclus  |
| Frais d'émission de chèques de banque            | Inclus  |
| Rédition du code confidentiel de la carte        | Inclus  |
| Cotisation mensuelle                             | 2,54 €  |

### CONTENU DE VOTRE PACK SÉCURITÉ

|  |        |
|--|--------|
| Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement) | Inclus |
| Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes) | Inclus |
| 1 refabrication de carte par an                  | Inclus |
| 1 rédition du code confidentiel par an           | Inclus |
| 3 chèques de banque par an                       | Inclus |
| Cotisation mensuelle                             | 4,16 € |

### CONTENU DE VOTRE PACK ZEN

|  |        |
|--|--------|
| Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)   | Inclus |
| Au choix :   |        |
| • Fructi-Budget 2 (assurance décès accidentel sur option : 1 500 € pendant 24 mois ou 3 000 € pendant 12 mois) | Inclus |
| • Sécuri High-Tech (assurance appareils high-tech nomades formule solo)  |        |
| 1 refabrication de carte par an  | Inclus |
| 1 rédition du code confidentiel par an   | Inclus |
| 3 chèques de banque par an   | Inclus |
| Cotisation mensuelle   | 5,20 € |

(1) Clients majeurs protégés uniquement.

(2) Au choix, sous réserve des dispositions du jugement.

# COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Fourniture d'une carte de débit ou de débit crédit (cotisation p.8)

Carte de paiement à autorisation systématique<sup>(1)</sup>

Carte CB-Visa à autorisation quasi-systématique

Carte Mastercard internationale

Carte CB-Visa Classic

Carte CB-Visa Classic Facélia

Visa Premier

Visa Platinum

Visa Infinite

Visa Premier Facélia

Visa Platinum Facélia

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p.28)<sup>(2)(3)</sup>



## Des produits et services de la gestion quotidienne

Dédicace (p. 31)

Sécuri High-Tech (p. 31)

Fructi Budget (p. 31)

Moviplus (p. 7)

Crescendo (p. 25)

BP infos : information pratique, juridique ou technique (p.31)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| 4 produits ou services           | 5 % de remise  |
| 5 produits ou services           | 10 % de remise |
| 6 produits ou services           | 15 % de remise |
| 7 (ou plus) produits ou services | 20 % de remise |

Ces remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

## Les avantages complémentaires

Jeunes actifs de 18 à 28 ans inclus<sup>(4)</sup>

15 % de réduction complémentaire

Etudiants de 18 à 28 ans inclus<sup>(4)</sup>

50 % de réduction complémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60 %.

La cotisation de votre convention Affinea est mensuelle.

(1) Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(4) Ces deux réductions ne sont pas cumulables entre elles.

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

### COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

|   | HORIZON<br>RÉSERVÉ AUX<br>16/25 ANS | HORIZON<br>LMDE | ÉQUIPAGE 2     |               |                |               |
|---|-------------------------------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| <b>Les produits et services inclus</b>                                      |                                     |                 |                |               |                |               |
| Banque à distance   |                                     |                 |                |               |                |               |
| Abonnement à des services de banque à distance Internet : (Cyberplus)       | Inclus                              | Inclus          | Inclus         |               |                |               |
| <b>Assurances</b>   |                                     |                 |                |               |                |               |
| BP infos : information juridique  | Inclus                              | Inclus          | Inclus         |               |                |               |
| Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement                            | Inclus                              | Inclus          | Inclus         |               |                |               |
| Fourniture d'une carte de débit, ou de débit-crédit                         | Cotisation mensuelle de base        |                 |                |               |                |               |
|   | débit immédiat                      | débit différé   | débit immédiat | débit différé | débit immédiat | débit différé |
| CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique                           | 3,38 €                              |                 | 2,81 €         |               | 6,63 €         |               |
| Carte Mastercard internationale, CB-Visa Classic ou CB-Visa Classic Facelia | 3,46 €                              | 3,46 €          | 2,87 €         | 2,87 €        | 7,10 €         | 7,10 €        |
| Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia                                  | 9,05 €                              | 9,05 €          | 6,75 €         | 6,75 €        | 14,40 €        | 14,40 €       |
| Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia                                |                                     |                 |                |               | 19,40 €        | 19,40 €       |
| Carte Visa Infinite   |                                     |                 |                |               | 30,00 €        | 30,00 €       |

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,90 € à 22,20 € par mois selon la carte choisie

|                                | Cotisation mensuelle supplémentaire |              |   |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------------|---|
|                                | Horizon                             | Horizon LMDE | Équipage 2                              |
| e-Carte Bleue                  | 0,57 €                              | 0,57 €       | 0,82 €                                  |
| Crescendo (plus commercialisé) | 0,42 €                              | 0,42 €       | 0,78 €                                  |
| Moviplus                       | 1,64 €                              |              | 2,86 €                                  |
| Fructi-Facilités Jeune         | 0,52 €                              | 0,51 €       |   |
| Fructi-Budget 2                |                                     |              | 3,59 € ou 6,71 € selon l'option choisie |

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

Par opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €  
par mois

8,00 €



### DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

|  |  |
|--|--|
| • Frais par saisie administrative à tiers détenteur <sup>(1)</sup>   | 10 % du montant de la créance<br>(dans la limite d'un plafond de 100,00 €) |
| • Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire        | 104,00 €   |
| • Pension alimentaire: ouverture de dossier                          | 138,95 €   |
| • Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé | 8,00 €   |

**À SAVOIR** La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser et éventuellement, un 2<sup>ème</sup> courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

|  |               |
|--|---------------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) <sup>(2)</sup> | 8,00 €        |
| • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>(3)</sup>                             |               |
| > chèque inférieur ou égal à 50 €  | 22,00 €/rejet |
| > chèque supérieur à 50 €  | 42,00 €/rejet |

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **Forfait chq rejeté**



### DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

|   |         |
|---|---------|
| • Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision                     | 18,70 € |
| • Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné | 8,00 €  |

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

### Rejet de prélèvement

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(1)(3)</sup>**

- > prélèvement inférieur à 20 €
- > prélèvement supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 €/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais prlv imp**

 **À SAVOIR** Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation partout moyen.

### Rejet de virement

- **Frais de rejet de virement occasionnel ou deTIPSEPA pour défaut de provision<sup>(2)(3)</sup>**

- > montant de l'opération inférieur à 20 €
- > montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 € / rejet

- **Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision<sup>(2)(2)</sup>**

- > montant de l'opération inférieur à 20 €
- > montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12,00 € / rejet

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- **Frais d'opposition (blockage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif**

 **Gratuit**

- **Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)**

45,00 €

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte applicable aux clients majeurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier

 Plafonnement à  
25,00 €/mois

- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement<sup>(4)</sup> du compte applicable aux clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à  
16,50 €/mois

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 20).

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blockage) de la carte par la Banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

## DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs<sup>(2)</sup> 3,00 € / trimestre

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT

#### • Autorisation de découvert permanent

- › Intérêts débiteurs au taux de TBB PART<sup>(3)</sup>+ 9,50 points / an dans la limite du taux d'usure
- › Frais de gestion 25,50 €/an

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais auto découvert**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 € au taux débiteur de 17,50 % pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 21,99 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

#### • Autorisation de découvert ponctuelle

- › Intérêts débiteurs au taux de TBB PART<sup>(3)</sup>+ 9,50 points / an, dans la limite du taux d'usure

- › Frais de gestion **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 € au taux débiteur de 17,50 % pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 18,68 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de comptes.



### DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

### DÉCOUVERT

#### • Découvert non autorisé

- › Intérêts débiteurs au taux de TBB PART<sup>(3)</sup>+ 12,00 points/an dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000 € au taux débiteur de 20% pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 21,55 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de comptes.



### DÉFINITION : TAEG

### CRÉDITS À LA CONSOMMATION

#### • Crédit renouvelable

- › Facelia<sup>(5)</sup>

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

**À SAVOIR** Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte de crédit.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

(2) Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts autorisés ou non autorisés (à l'exception des comptes rattachés à la gamme Confort et Premium des forfaits Cristal et Pack Famille), si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

(3) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8% au 01/09/2025.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation, dans la limite du taux d'usure en vigueur, publié chaque trimestre par la Banque De France, et disponible sur le site [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) ( coût de connexion selon votre opérateur).

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

|   |         |                |
|---|---------|----------------|
| • Prêt personnel  |         | Nous consulter |
| > taux débiteur   | 1,00 %  |                |
| > frais de dossier (en % du montant emprunté)   | 80,00 € |                |
| • minimum   |         |                |
| • Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour, Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) |         | Nous consulter |
| > taux débiteur   | Gratuit |                |
| > frais de dossier  |         |                |
| • Avance sur bourse allouée par le CROUS  |         | Nous consulter |
| • Location avec Option d'Achat <sup>(1)</sup>   |         | Nous consulter |

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(2)</sup>

|  |                |
|--|----------------|
| • Taux débiteur  | Nous consulter |
| • Prêt immobilier  |                |
| > Frais de dossier (en % du montant emprunté)  | 1,00 %         |
| • Prêt à l'Accession Sociale (PAS)   |                |
| > Frais de dossier (en % du montant emprunté)  | 1,00 %         |
| • Maximum  | 500,00 €       |
| • Prêt à taux zéro   |                |
| > Frais de dossier   | Gratuit        |
| • Prêt Épargne logement  |                |
| > Frais de dossier   | Gratuit        |
| • Prêt Prévair ou Prévair+   |                |
| > Frais de dossier   | 60,00 €        |
| • Prêt Viager Hypothécaire <sup>(3)</sup>  |                |
| Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires | Nous consulter |

## CAUTIONS BANCAIRES

|  |   |
|--|---|
| • Commission d'engagement                  | 2,60 % l'an du montant de l'engagement, prélevée mensuellement avec un minimum de 3 € |
| • Frais de caution de loyer                | 49,00 €   |
| • Frais d'acte selon modèle banque         | 118,60 €  |
| • Frais d'acte personnalisé                | 172,70 €  |
| • Mise en jeu de la caution ou de garantie | 56,20 €   |

## ASSURANCE

|   |                |
|---|----------------|
| • Assurance emprunteur  | Nous consulter |
| Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit <sup>(2)</sup> . |                |
| • Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur  | Gratuit        |

(1) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(3) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur.

## GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

### FRAIS DE GARANTIES

| (hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)   | CRÉDIT IMMOBILIER | CRÉDIT À LA CONSOMMATION  |
|---|-------------------|---|
| <b>Frais de prise de garantie</b>   |                   |   |
| > Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - SACCEF (SACCEF)   | Nous consulter    | Nous consulter  |
| > Caution CASDEN*   | <b>Gratuit</b>    | <b>Gratuit</b>  |
| > Gage sur véhicule   | –                 | 80,00 €   |
| > Nantissement de compte titres financiers ou de compte épargne monétaire   | 170,00 €          | 170,00 €  |
| > Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie   | 170,00 €          | 170,00 €  |
| <b>Frais de levée de garantie</b>   |                   |   |
| > Mainlevée de garantie   | 75,00 €           | 75,00 €   |
| <b>Modification de garantie sur un prêt en cours hors substitution assurance emprunteur (hors édition d'avenant au contrat de prêt)</b> |                   | 75,75 €   |
| <b>Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI</b>   |                   | de 20,16 € à 120,55 € selon le montant de la créance <sup>(1)</sup> |
| > Formalités d'inscription au greffe (répercussion des frais pris par le greffe)  |                   |   |

\* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

### AUTRES PRESTATIONS

|   | CRÉDIT IMMOBILIER  |  | CRÉDIT À LA CONSOMMATION |
|---|--------------------|--|--------------------------|
|   | VIA APPLI          | EN AGENCE                                      |                          |
| Information annuelle des cautions   |                    | <b>Gratuit</b><br>T                            | <b>Gratuit</b><br>T      |
| Décompte de remboursement anticipé de prêt  |                    | <b>Gratuit</b><br>T                            | <b>Gratuit</b><br>T      |
| Rédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)                         | 13,50 €            | 33,10 €  |                          |
| Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux) | Minimum<br>Maximum | 1% sur le capital restant du 500,00 € 900,00 € | –                        |
| Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte Banque Populaire Val de France            | 13,50 €            | 28,70 €  | 28,70 €                  |
| Frais de modification de la date de prélèvement des échéances   | 13,50 €            | 28,70 €  | 28,70 €                  |
| Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayé   |                    | 40,60 €  | 40,60 €                  |

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## ÉPARGNE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

| ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE  | ÉPARGNE LOGEMENT                | AUTRES COMPTES       |
|--|---------------------------------|----------------------|
| - Livret A   | - Plan Épargne Logement (PEL)   | - Compte à Terme     |
| - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)  | - Compte Épargne Logement (CEL) | - Comptes sur Livret |
| - Livret d'Épargne Populaire (LEP)   |                                 |                      |
| - Livret Jeune   |                                 |                      |
| • Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne <sup>(2)</sup>   |                                 | ⊕<br>Gratuit         |
| • Ouverture / Clôture d'un compte à terme  |                                 | Nous consulter       |
| • Frais de tenue de compte d'épargne réglementée inactif <sup>(3)</sup>  |                                 | ⊕<br>Gratuit         |
| • Frais de tenue de compte d'épargne non réglementée inactif <sup>(3)</sup> (compte inactif au sens de l'article I. 312-19 du code monétaire et financier) |                                 | ⊕ 30,00 €/an         |
| • Frais de transfert d'un PEL, CEL ou PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement   |                                 | 123,00 €             |
| • Frais de transfert du LEP  |                                 | Gratuit              |
| • Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire  |                                 | Gratuit              |
| • Crescendo  |                                 |                      |
| Frais d'abonnement à une épargne automatique   |                                 | 12,20 €              |

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

## FRAIS PONCTUELS

### FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

|  |              |
|--|--------------|
| • Frais d'ouverture d'un compte épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME-ETI             | ⊕<br>Gratuit |
| • Frais de clôture d'un compte épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME- ETI             | Gratuit      |
| • Frais de transfert<br>> CTO / PEA / PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Banque Populaire | Gratuit      |

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret Fidélis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| > CTO vers une autre banque                           |  |                 |
| - Titres cotés  |  | 15,00 € / ligne |
| - Titres non-cotés                                    |  | 50,00 € / ligne |
| > PEA / PEA-PME-ETI vers une autre banque             |  |                 |
| [Dans la limite d'un plafond de 150 €] <sup>(1)</sup> |  | 15,00 € / ligne |
| - Titres cotés  |  | 50,00 € / ligne |
| - Titres non-cotés                                    |  |                 |

Q **À SAVOIR** La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

### FRAIS DE TRANSACTION SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE<sup>(2)</sup>

#### COMPTES TITRES ORDINAIRES (CTO)

| Ordre de bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant | PAR INTERNET | HORS INTERNET |
|--|--------------|---------------|
| > Commission proportionnelle au montant de la transaction          | 0,50 %       | 1,20 %        |
| Minimum de perception  | 8,00 €       | 20,00 €       |

| Ordre de bourse Hors Euronext (bourses étrangères)Frais de transaction | PAR INTERNET | HORS INTERNET |
|--|--------------|---------------|
| > Commission proportionnelle au montant de la transaction              | 0,50 %       | 1,20 %        |
| Minimum de perception  | 45,00 €      |               |

#### Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

|   |                |
|---|----------------|
| > Commission de règlement différé   | 0,50 % + 18 €  |
| > Frais de prorogation mensuels   | 0,90 %         |
| Négociation de droits   | 1,50 %         |
| Minimum de perception   | 4,00 €         |
| Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international) | Nous consulter |

Q **À SAVOIR** Une Valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

#### Organismes de Placement Collectif (OPC)<sup>(3)</sup>

| • Frais de souscription ou rachat | PAR INTERNET | HORS INTERNET |
|-----------------------------------|--------------|---------------|
| - OPC valeurs du Groupe BPCE      | Gratuit      |               |
| - OPC valeurs Hors Groupe BPCE    | 0,50 %       | 1,20 %        |
| Minimum de perception             | 8,00 €       | 20,00 €       |

|  |                |
|--|----------------|
| Rachat avant échéance de fond à formule            | Nous consulter |
| Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse | Nous consulter |

#### Produits Structurés

##### • Titres de Crédit

##### Obligation émise par Natixis CIB pour les Banques Populaires

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| - Frais de souscription | Gratuit |
| - Frais de sortie       | Gratuit |

(1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

(2) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

(3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Autres titres de créance | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |
|--------------------------|--|

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| • Fonds à Formule                   | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |
| - Frais de souscription             | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |
| - Frais de sortie                   | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |
| - Avant échéance de fonds à formule | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |
| - À échéance                        | Se référer au Document d'Information Clé (DIC) |

## PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

### Ordre exécuté

|   | PAR INTERNET | HORS INTERNET |
|---|--------------|---------------|
| > Commission proportionnelle au montant de la transaction | 0,50 %       | 1,20 %        |

### Opération sur Organisme Collectif de Placement (OPC)<sup>(1)</sup>

|  |               |                |
|--|---------------|----------------|
| > Souscription ou rachat OPC valeurs du Groupe BPCE  | Par internet  | Gratuit        |
| OPC valeurs Hors Groupe BPCE                         | Hors internet | 0,50 %         |
|  |               | 1,20 %         |
| > Rachat avant échéance de fond à formule            |               | Nous consulter |
| > Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse |               | Nous consulter |

### Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME

1,20% du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 153,00 €

### Inscription des dividendes d'une valeur cotée dans un PEA ou dans un PEA PME

45,00 €

## FRAIS RÉCURRENTS

### FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

Q **À SAVOIR** Les droits de garde (DDG) sont facturés trimestriellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

### DROITS DE GARDE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)

#### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

| PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE |                            |          |  |
|-----------------------------|----------------------------|----------|--|
| Valeurs du Groupe BPCE      | Commission fixe par ligne  | 1,25 €   |  |
|                             | Maximum                    | 6,25 €   |  |
| Autres valeurs              | Commission proportionnelle | 0,10 %   |  |
|                             | Titres Bourse France       | 1,25 €   |  |
|                             | Titres Bourse Étrangère    | 6,25 €   |  |
|                             | Commission fixe par ligne  | 150,00 € |  |
|                             | Maximum                    |          |  |

### PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) / PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

| PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE |                            |          |  |
|-----------------------------|----------------------------|----------|--|
| Valeurs du Groupe BPCE      | Commission fixe par ligne  | 1,25 €   |  |
|                             | Maximum                    | 6,25 €   |  |
| Autres valeurs              | Commission proportionnelle | 0,10 %   |  |
|                             | Titres cotés               | 1,25 €   |  |
|                             | Titres non cotés           | 6,25 €   |  |
|                             | Commission fixe par ligne  | 150,00 € |  |
|                             | Maximum                    |          |  |

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

**À SAVOIR** Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs

Droits de garde<sup>(1)</sup>

## FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

### Tarification applicable aux contrats d'assurance vie, aux contrats de capitalisation, au plan épargne retraite

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

### Tarification applicable au plan épargne avenir climat

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| • Frais max sur versement      | 1 %         |
| • Frais de gestion sur encours | 0,70 % / an |
| • Frais sur arbitrage          | 0 %         |

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

## TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS (ACCESIBLE À PARTIR DE 50 000 €)

|  |   |
|--|---|
| Droit d'entrée et de sortie                      | Votre Banque Populaire perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.   |
| Commissions de mouvement                         | Votre Banque Populaire perçoit des commissions de mouvement.  |
| Commissions de gestion rétrocédées par le gérant | 80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Banque Populaire en tant que distributeur du mandat. |
| Droits de garde                                  | Votre Banque Populaire perçoit des droits de garde.   |

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

## GESTION SOUS MANDAT

|                              |   |
|------------------------------|---|
| • Contrat Privilège          | À partir de 0,50 % / an de l'encours géré |
| Minimum de perception annuel | 300,00 €                                  |
| • Autres contrats            | Nous consulter                            |

## PARTS SOCIALES

|  |         |
|--|---------|
| • Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention | Gratuit |
|--|---------|

**Q À SAVOIR** Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

## OPÉRATIONS DIVERSES

|   |                 |
|---|-----------------|
| • Relevé de portefeuille                                    | 3,40 € / relevé |
| > Mensuel   | Gratuit         |
| > Trimestriel   |                 |
| • Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel        | Gratuit         |
| • Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique             | 19,45 €         |
| • Augmentation de capital et opérations diverses sur titres | Gratuit         |
| • Règlement coupons et dividendes                           |                 |
| > Valeur du groupe BPCE                                     | Gratuit         |
| > Autre valeur française                                    | Gratuit         |
| > Valeur internationale                                     |                 |
|   | Minimum         |
|   | 1,50 %          |
|   | 1,50 €          |
| • Opération sur titres : mise au nominatif pur              | 153,00 €        |
| • Gérer votre patrimoine financier                          |                 |
| > Relevé Impôt sur la fortune Immobilière                   | 43,20 €         |

## AUTRES SERVICES

|   |                |
|---|----------------|
| • Hisséo  | Gratuit        |
| Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers |                |
| • Transactions sur l'or   | Nous consulter |
| • Services de Gestion Privée : étude patrimoniale                         | Nous consulter |

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 454. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé
- **Multirisque des Accidents de la Vie<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles
- **Assurance obsèques<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches
- **Autonomie<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches
- **Assurance Famille<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches
- **Assurance Précaution<sup>(3)</sup>** Nous consulter  
Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches<sup>(4)</sup>

## ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto** Nous consulter  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule
- **Assurance 2 Roues<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues
- **Assurance Habitation<sup>(1)</sup>** Nous consulter  
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert
- **VERISURE<sup>(2)</sup>** Nous consulter  
Contrat de prestation de services de télésurveillance

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCE, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

|                                   |   |         |
|-----------------------------------|---|---------|
| • Sécuri High Tech <sup>(1)</sup> | Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger | 36,00 € |
|                                   | > Formule Solo  | 48,00 € |

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

|                                       |  |                |
|---------------------------------------|--|----------------|
| • Protection juridique <sup>(2)</sup> | Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges  | Nous consulter |
| • Sérélia Téléassistance              | Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le télécopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours | Nous consulter |
| • BP infos <sup>(3)</sup>             | Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone   | 9,80 € / an    |

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

|  |   |              |
|--|---|--------------|
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus <sup>(4)</sup> | Assurance qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. | 29,95 € / an |
|--|---|--------------|

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

|  |                          |
|--|--------------------------|
| • Fructi-Budget 2 <sup>(5)</sup>         | Nous consulter           |
| • Fructi-Facilités jeunes <sup>(5)</sup> | 9,35 € / an              |
| • Fructi-Famille <sup>(6)</sup>          | Nous consulter           |
| • Fructi-Facilités <sup>(5)</sup>        | Nous consulter           |
| • Tisséa <sup>(6)</sup>                  | Nous consulter           |
| • ASSUR-BP AUTO <sup>(3)</sup>           | Nous consulter           |
| • ASSUR-BP MOTO <sup>(3)</sup>           | Nous consulter           |
| • ASSUR-BP CYCLO <sup>(3)</sup>          | Nous consulter           |
| • ASSUR-BP Habitat <sup>(3)</sup>        | Nous consulter           |
| • ASSUR-BP Enfant <sup>(3)</sup>         | 19,00 € / an             |
| • ASSUR-BP Horizon <sup>(3)</sup>        | 54,00 € / an             |
| • Dédicace <sup>(5)</sup>                | À partir de 37,45 € / an |
| • Tranquil'habitat <sup>(7)</sup>        | Nous consulter           |

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le code des assurances.

(7) Tranquil'habitat est un contrat assuré par IMA PROTECT. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

# AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

## FRAIS DE SUCCESSION

• Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- |   |         |
|---|---------|
| > Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé                                    | Gratuit |
| > Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs <sup>(1)</sup> est inférieur à 5 965 € | Gratuit |
| > Frais bancaires dans le cas d'une succession simple <sup>(2)</sup>                              | Gratuit |

| FRAIS APPLICABLES   | TARIFS  |
|---|---|
| Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) | 1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 € |
| Cas d'une succession complexe <sup>(3)</sup>  | 1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €                       |
| Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors pompes funèbres)   | 9,50 €  |

 **À SAVOIR** Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

## DEMANDE DE DOCUMENTS

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| • Établissement d'attestations   |                                   |
| > via application mobile   | 13,35 €                           |
| > en agence  | 19,95 €                           |
| • Désarchivage, photocopie et réédition de document(s)   |                                   |
| > 1 document   | 19,95 €                           |
| > au-delà de 2 documents   | Nous consulter<br>Minimum 39,90 € |
| • Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence   | 19,95 €                           |
| • Recherche non justifiée sur virement et prélèvement émis ou reçu (par virement ou prélèvement) | 19,95 €                           |
| • Recherche sur chèque remis à l'encaissement  |                                   |
| > forfait copie remise de chèques (jusqu'à 3 chèques)  | 19,95 €                           |
| > au-delà de 3 chèques   | 19,95 € +1,00€/chèque             |
| • Recherche sur chèque émis, par copie de chèque   | 19,95 €                           |
| • Reconfection de documents fiscaux  | 29,30 €                           |

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

# OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

## COMPTES EN DEVISES

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| • Ouverture de compte      | <b>Gratuit</b>      |
| • Frais de tenue de compte | 25,65 € / trimestre |
| • Clôture de compte        | <b>Gratuit</b>      |

## CHANGE MANUEL

- |   |                |
|---|----------------|
| • Achat ou vente de devises <sup>(2)</sup>  | Nous consulter |
| • Commission fixe pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € | 3,52 €         |
| • Commission fixe pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 100 €  | 3,52 €         |

 **À SAVOIR** Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

|  | Paiement                            | Retrait d'espèces  |
|--|-------------------------------------|--|
| Dans l'EEE en euros<br>En Roumanie en LEI roumains<br>En Suède en COURONNES suédoises<br>Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros<br>À Monaco, Andorre, Saint Marin et au Vatican en euros | <b>Gratuit</b>                      | Conditions identiques à un retrait en France               |
| Dans l'EEE en devises<br>Hors EEE  | 2,70 % du montant de la transaction | 2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50€ |

## VIREMENTS NON SEPA

Toutes les conditions qui suivent s'étendent en frais partagés «SHARED»<sup>(3)</sup>

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

#### Virement occasionnel

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque <sup>(4)</sup> (ordre papier)   | 14,00 €         |
| • Virement vers un compte domicilié à la BCP <sup>(5)</sup> , en euros (ordre papier)  |                 |
| > ≤ 150 000 €  | 5,00 €          |
| > > 150 000 €  | 13,85 €         |
| • Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre valeur de 100 € | 0,05 %          |
|  | Minimum 15,40 € |

## RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en p.36).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(4) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour

(5) BCP : Banque Populaire Centrale, au Maroc.

|   |                 |
|---|-----------------|
| • Virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque <sup>(1)</sup>  | 14,00 €         |
| • Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre valeur de 100 € | 0,05 %          |
|   | Minimum 15,40 € |
| • Intervention/correction auprès de la banque étrangère   | 18,00 €         |
| • Frais de retours de fonds ou recherche  | 20,00 €         |
| > inférieur à 50,00 €   | 50,00 €         |
| > supérieur à 50,00 €   |                 |
| • Correction suite à virement reçu sans IBAN ou IBAN incorrect  | 10,25 €         |

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

#### OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»<sup>(2)</sup>

#### Chèque émis

|   |         |
|---|---------|
| • Règlement de chèque remis à l'encaissement dans une banque hors zone SEPA | 36,40 € |
|---|---------|

#### FRAIS ADDITIONNELS

|  |                 |
|--|-----------------|
| • Traitement urgent (date de valeur jour)                                | 10,00 €         |
| • Délivrance d'un acquit en France ou à l'international                  | 10,00 €         |
| • Intervention/correction auprès de la banque étrangère                  | 18,00 €         |
| • Frais de la banque étrangère (en cas de charges «OUR» <sup>(3)</sup> ) | Frais réels     |
| • Frais de recherche sur opération                                       |                 |
| > jusqu'à 6 mois   | 60,00 €         |
| > au-delà de 6 mois  | Nous consulter  |
|  | Minimum 66,00 € |
| • Frais de réédition de relevé de compte en devises                      | 10,25 € /relevé |

#### GARANTIES INTERNATIONALES

|  |                  |
|--|------------------|
| • Frais d'émission modèle standard           | 140,00 €         |
| • Frais d'émission modèle imposé             | 190,00 €         |
| • Commission d'engagement                    | Nous consulter   |
| • Frais banques étrangères                   | Frais réels      |
| • Frais de notification                      | 0,10 %           |
|  | Minimum 100,00 € |
| • Frais d'avenant                            | 75,00 €          |
| • Mise en jeu de garantie                    | 120,00 €         |
| • Frais de main levée anticipée sur garantie | 75,00 €          |
| • Frais de message swift                     | 18,00 €          |
| • Frais de courrier                          | Frais réels      |

(1) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(3) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



### Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

› Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, le samedi de 9 h à 13 h.

Depuis la France : ☎ 09 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ +33 9 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Email : [contact@bpvf.fr](mailto:contact@bpvf.fr)



### CYBERPLUS

› La consultation, la gestion de vos comptes et de vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur.

24h/24 et 7j/7 : [www.banquepopulaire.fr/valdefrance](http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance)

(hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



### ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

› Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance.

Depuis la France : ☎ 09 80 98 09 09 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : ☎ +33 1 77 86 99 77 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

**Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

### BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 439 869 587 RCS Paris • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 022 393.

**La Location avec Option d'Achat** est un produit de :  
**BPCE LEASE**

SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de Crédit Spécialisé - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - SIREN 379 155 369 RCS Paris - N° TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 029 339.

### BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - SIREN 349 004 341 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

### IMA ASSURANCES

SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré - Siège social : 118 avenue de Paris, CS 40 000, 79033 Niort Cedex 9 - SIREN 481 511 632 RCS Niort - Entreprise régie par le Code des assurances.

### CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré - Siège social : 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux - SIREN 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

## **BPCE Assurances IARD**

SA au capital de 61 996 212 € · Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris · SIREN 350 663 860 RCS Paris · Entreprise régie par le Code des assurances.

## **COVÉA PROTECTION JURIDIQUE**

SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé · Siège social : 160 rue Henri Champion 72045 Le Mans Cedex 2 · SIREN 442 935 227 RCS Le Mans · APE 6512 Z · Entreprise régie par le Code des assurances.

## **IMA PROTECT**

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), S.A.S.U. au capital de 1300 000 €  
· Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes · SIREN 422 715 458 RCS Nantes  
· Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP · [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com).

## **BPCE IARD**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé  
· Siège Social : Chaban 79180 Chauray · SIREN 401 380 472 RCS Niort · Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 · Entreprise régie par le Code des Assurances.

## **VERISURE**

SAS au capital social de 1 085 736 € · Siège social : 1 place du Général de Gaulle 92160 Antony · SIREN 345 006 027 RCS Nanterre.

## **Crédit Foncier de France (CFF)**

SA au capital de 1 331 400 718,80 € · Siège social : 182 avenue de France 75013 Paris · SIREN 542 029 848 RCS Paris · N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

## **RÉFÉRENCES EUROPÉENNES**

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026), Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOUTRE UN LITIGE

## VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- › En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller et le directeur de votre agence/e-agence sont les premiers interlocuteurs** pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- › Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

| PAR INTERNET  | PAR COURRIER   |
|---|--|
| <a href="http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance">www.banquepopulaire.fr/valdefrance</a><br>rubrique « Réclamations » | Banque Populaire Val de France<br>Service Satisfaction Clientèle<br>2 avenue de Milan<br>37924 Tours Cedex 9 |

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), nous vous répondrons dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : [assurances.groupebpce.com](http://assurances.groupebpce.com), rubrique « reclamations-et-mediation ».

## VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

**Le médiateur de la consommation<sup>(1)</sup>** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

| PAR INTERNET  | PAR COURRIER  |
|---|---|
| <a href="https://www.mediateur-fnbp.fr/">https://www.mediateur-fnbp.fr/</a> | Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires<br>20-22 rue Rubens 75013 Paris |

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.  
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).

**Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

| PAR INTERNET   | PAR COURRIER   |
|--|--|
| <p>De préférence par Internet,<br/>via le formulaire électronique<br/>disponible sur le site internet<br/><a href="http://amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR">amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR</a><br/>bouton « <b>Saisir le médiateur</b> »<br/>ou en scannant le QR-Code :</p>  | <p>Médiateur de l'AMF<br/>Autorité des Marchés Financiers<br/>17 Place de la Bourse<br/>75082 Paris Cedex 02</p> |

**Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

| PAR INTERNET  | PAR COURRIER  |
|---|---|
| <a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a> | La Médiation de l'Assurance<br>TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 |

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :  
<https://consumer-redress.ec.europa.eu/index.fr>





Prenez rendez-vous avec votre conseiller  
[www.banquepopulaire.fr/valdefrance](http://www.banquepopulaire.fr/valdefrance)



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 - Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France - Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Shuterstock© - REF. : PPART0126 - Version : 09/2025 - Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).